



COMITE DIRECTEUR 03.12.2022

STRUCTURATION FEDERALE

Labellisation des clubs

Pilotage politique : Brigitte SAINT BONNET

Pilotage technique : Virginie THOBOR - Olivier HANICOTTE - Patrick GROC - Jean-Yves ROBIN

INFORMATION

DECISION

Rappel du contexte

La FFE possède 8 labels sur le schéma suivant :

- Un label de base (École Française d'Escrime) ;
- 7 labels complémentaires : formateur, performance, nouvelles pratiques, égalité des chances, prestige, sabre laser et escrime artistique.

Ce dispositif semble manquer d'attractivité et ne reflète pas suffisamment la stratégie fédérale sur le développement des territoires. Toutefois, beaucoup de clubs restent très attachés à un dispositif de labellisation. Il convient donc de le réformer.

Les enjeux de notre fédération

La fédération porte l'ambition de développer son nombre de licenciés à hauteur de 60.000 licenciés en 2024. Il est intéressant de repositionner la labellisation comme un facteur clé de développement qui s'inscrit dans une stratégie de structuration des clubs en lien avec les priorités fédérales.

La labellisation s'inscrit dans une démarche de qualité et permet de reconnaître l'adéquation des activités proposées par le club et leur dynamique en lien avec le plan de développement fédéral, le contrat de progrès et les priorités d'augmentation du nombre de licenciés de la FFE :

- Agir sur les leviers de développement et/ou de fidélisation ;
- Transformer progressivement les clubs vers un modèle plus adapté ;
- Tendre vers 60.000 licenciés en 2024.

Cette réforme a pour objectif de redynamiser les labels et de conforter le projet fédéral.

Les intérêts des labels

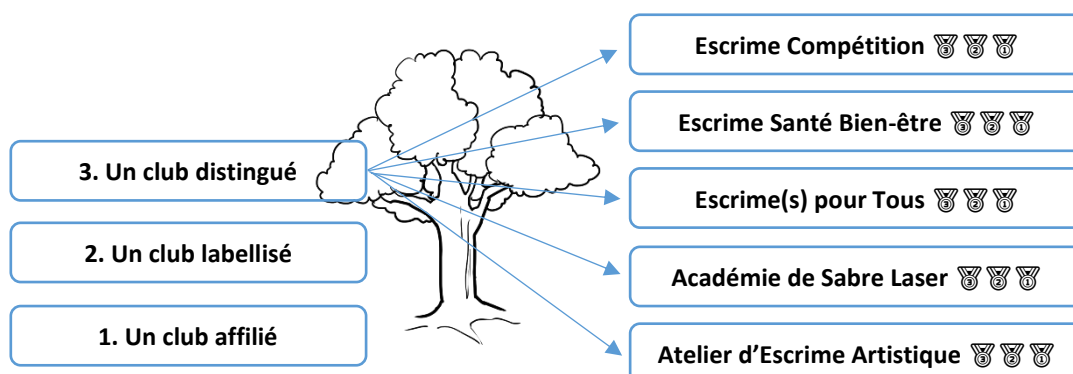
Le label est un gage de qualité qui vient attester des atouts d'un club et lui permet de gagner en crédibilité dans sa ville, dans son département et dans sa région. Il rend visible les qualités et l'engagement du club pour établir de nouveaux partenariats et pour être plus attractif auprès de nouveaux publics. Il renforce un sentiment d'appartenance et d'excellence au sein du club et renforce une dynamique d'équipe pour obtenir des labels ou les conserver. Il juge le club par rapport à d'autres clubs et joue un rôle dans la stimulation de l'innovation et du développement.

Pour les licenciés et le public	Pour le club	Pour la fédération
<ul style="list-style-type: none">• Assurance de trouver un environnement favorable à la pratique de l'escrime• Garantie que des conditions spécifiques sont mises en place• Image positive liée à la qualité d'un service et à la reconnaissance par un environnement	<ul style="list-style-type: none">• Reconnaissance de l'engagement du club dans un cadre fédéral• Dispositif qui distingue le club dans des spécificités au profit d'une grande attractivité• Une marque de qualité reconnue en interne et en externe• La possibilité de toucher des subventions• Un objectif pour les dirigeants	<ul style="list-style-type: none">• Outil stratégique et de progrès pour la pratique et le développement de l'escrime en lien avec les priorités de la fédération• Image de marque vis-à-vis des administrations de tutelle, de sérieux pour les partenaires institutionnels ou encore les collectivités

Philosophie du projet

Règles fondamentales

La labellisation repose sur un socle commun puis des thématiques complémentaires. Cette labellisation est accessible une fois le club affilié.



Un club affilié

L'affiliation pose les principes d'une base commune. Celle-ci se renseigne sur l'extranet au moment de l'inscription :

- Un bureau composé de 3 membres ;
- Un encadrant titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP et garantissent ainsi des conditions d'encadrement sécurisées ;
- Un lieu de pratique ;
- Du matériel adapté et entretenu ;
- La prise de licence de tous ses pratiquants.

Cette obligation permet ensuite d'accéder au socle commun de la labellisation.

Un club labellisé

La labellisation permet d'accéder à un niveau supérieur de reconnaissance en demandant une structuration plus précise. Ce socle commun constitue le 1^{er} niveau de la labellisation.

Les exigences proposées pour intégrer ce socle commun :

- Des informations de structure sur l'extranet à jour avec un site internet ou un réseau social représentant le club ;
- Le dépôt des PV d'AG à jour ;
- L'acceptation du contrat d'engagement républicain ;
- Le respect de l'affichage réglementaire au sein de la salle d'armes ;
- L'assurance d'un accueil chaleureux et d'un accompagnement réel des licenciés ;
- Le référencement de son club auprès sa collectivité (site internet, guide des assos) ET la participation au forum des associations et autres événements municipaux ;
- Une présence des bénévoles aux instances statutaires N+1 de son territoire (AG, Codir, Bureau / CD, CID, CR) ;
- La présence d'au moins 25% de femme dans l'instance dirigeante de l'association OU 25% de licenciées.

Cette opportunité permet ensuite d'accéder aux labels thématiques.

Un club distingué

Pour accéder à un niveau de label dans une thématique, les clubs doivent être entrés, au préalable, dans la démarche de labellisation. Le niveau de label est ensuite déterminé par le respect de plusieurs

critères relatifs au label thématique. Les thématiques identifiées actuellement sont : Escrime Compétition, Escrime Santé Bien-être, Escrime(s) pour Tous, Académie de sabre laser, Atelier d'escrime artistique.

La formation des encadrants et la dynamisation du renouvellement des dirigeants sont au cœur de toutes les thématiques.

Les fiches détaillées

Détail des 3 principes initiaux

Ils sont conservés depuis la précédente présentation mais ont été davantage décrits.

Principe 1 : PROGRESSIVITE

Pour chaque thématique identifiée, un principe de progressivité est posé. Il se traduit par des effets positifs des actions portées par l'association, une notion d'amélioration dans le temps, des étapes de progrès quantifiables, évaluables en lien avec l'objectif de résultat attendu. Cette gamification doit permettre à chaque club de progresser vers le niveau suivant.

Ce système de progressivité s'appuie sur 3 branches spécifiques d'objectifs :

- SERVICE (disciplines, activités, pratiques, actions, initiation, animation ...)
- QUALITE (Formation initiale, pro ou continue, bénévoles ...)
- QUANTITATIF (% de licenciés, Nombre de ...)

PREMIER NIVEAU		
SERVICE (disciplines, activités, pratiques, actions, initiation, animation ...)	QUALITE (Formation initiale , pro ou continue, bénévoles ...)	QUANTITATIF (% de licenciés, Nombre de ...)
Participation à un premier niveau de compétition dans son territoire	1 encadrant titulaire d'un diplôme professionnel au minimum du CQP OU 1 encadrant titulaire d'un diplôme fédéral d'éducateur 2, inscrit en formation professionnelle différent de la personne arbitre	10 % de compétiteurs
1 personne référente aux inscriptions en compétition	ET 1 arbitre départemental différent de la personne encadrante licencié en club	Le club participe à au moins 5 compétitions référencées au calendrier départemental ou régional quelque soit la catégorie d'âge

Déclinés sur 3 niveaux, de plus en plus exigeants, avec pour illustration un système de médaille :

Bronze 🥉 - Argent 🥈 - Or 🥇

Le choix des médailles est orienté d'une part, parce que la fédération possède une culture de la médaille et de la réussite, et d'autre part, parce qu'obtenir une médaille valorise déjà la récompense et l'investissement dans un domaine.

Principe 2 : SIMPLICITE

Comme actuellement, l'extranet doit être un outil facilitant qui recueille des données permettant de traiter les indicateurs de la labellisation et l'ensemble du dossier doit pouvoir se remplir en ligne. Des justificatifs pourront être à fournir et à intégrer dans l'outil informatique pour répondre aux critères de labellisation. Les clubs devront déclarer leur activité en corrélation avec la ou les demandes de label souhaités. Les clubs devront également s'assurer de la bonne mise à jour de leurs données relatives à leurs activités.

Principe 3 : RECONNAISSANCE

Le principe de reconnaissance est identifié pour valoriser l'action et l'engagement du club dans les priorités de la fédération et la qualité du service rendu.

Durée de la labellisation

Nous proposons une durée de validité de 2 ans.

Cela permet, d'une part d'ancrer le dispositif dans le temps :

- Rester sur un principe de simplicité et ne pas demander au club de refaire le dossier sans cesse ;
- Valoriser l'investissement des dirigeants et donner du temps à la reconnaissance interne et externe ;
- Donner le droit à l'erreur, notamment sur une saison un peu moins bonne (dernière saison d'une olympiade).

Et d'autre part, d'étaler l'investissement budgétaire de la fédération : des clubs vont se saisir du dispositif tout de suite, d'autre la saison suivante. Les clubs progresseront à leur rythme ensuite et de façon étalée.

Toutefois, il doit rester possible de refaire une demande supérieure ou d'une autre thématique à tout moment.

Développement du projet

Résumé des différents moments de réflexion

- Validation des 1^{ères} réflexions auprès du bureau en février 22
- 1^{ère} information au comité directeur de mars 22
- Constitution d'un groupe de travail composés de cadres techniques, de salariés et de dirigeants
- 10 réunions pour développer le concept dont 1 pour le confronter à un panel de dirigeants
- Une présentation au colloque des cadres techniques en juillet 22

Stratégie de déclaration du dossier

L'extranet fédéral servira à la déclaration et au suivi du dossier. La procédure doit être simple et doit déjà intégrer toutes les données possibles. Le club n'aura qu'à compléter, et fournir des documents supplémentaires éventuellement. Les dossiers seront également disponibles et duplicables pour les saisons suivantes.

Stratégie d'accompagnement

La stratégie de labellisation doit être une opportunité pour recréer un lien entre tous les acteurs de la vie fédérale : clubs, comités départementaux, comités régionaux et fédération.

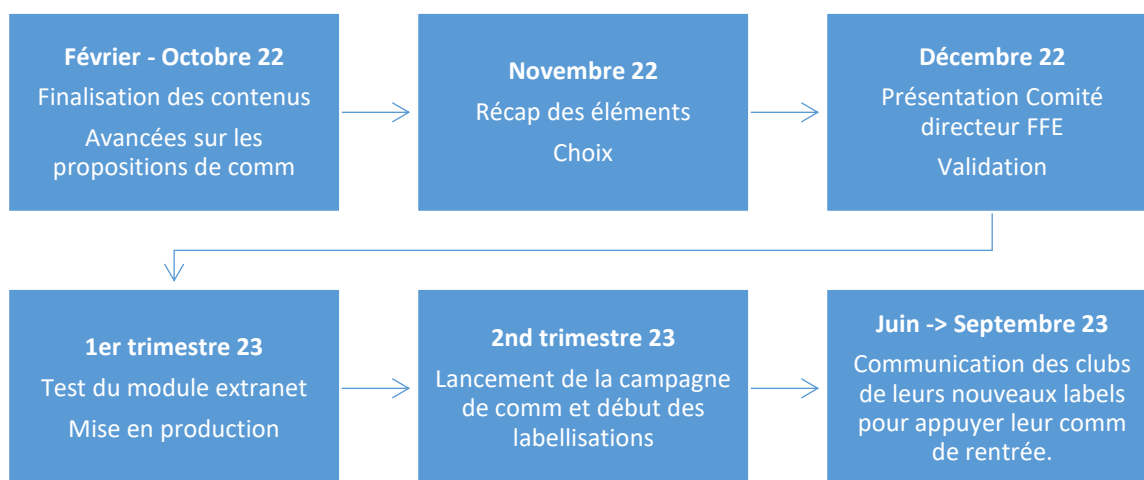
- Le club candidat : une personne est nommée comme référent label pour son club.
- Le comité départemental, quand il est actif : une personne est nommée comme référent label départemental. Il s'assure de la complétude du dossier. Il donne un avis.
- Le comité régional : une personne est nommée comme référent label régional. Il instruit le dossier du club. Il donne un avis.
- La fédération : une personne est nommée comme référent label national. Il consulte les dossiers transmis par les référents précédents (départemental et régional) et valide les dossiers soumis à décision.

Stratégie de communication et valorisation

Concernant la valorisation, le groupe de travail propose de s'orienter sur :

- Sur des éléments numériques :
 - Logo et charte graphique (voire open badge) adaptés aux sites web et réseaux sociaux,
 - Pouvant être positionnés sur des courriers et supports de comm propres aux clubs ;
 - Par la suite, une valorisation supplémentaire sur l'extranet à travers des frises ou des positionnements dans les statistiques (éléments de gamification).
- Sur une signalétique mobile :
 - Kakemono et x-banner transportables pour habiller des salons, prestations, forums.
- Sur une signalétique fixe, que la salle soit spécifique ou partagée :
 - Objet accrochable type plaque, permettant l'accueil et l'évolution des macarons thématiques (type adhésif).

Rétroplanning



Condition de démarrage : Vérification de la faisabilité extranet

Décisions soumises au comité directeur :

Validation du projet global de réforme de la labellisation fédérale

POUR CONTRE ABSTENTION